

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Jean-François Boivin M. Carl Germain M ^{me} Marie-Ève Bouchard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie	Partie syndicale : M ^{me} Sandra Lapierre Partie patronale : M ^{me} Sonia Deschênes M. Dominic Simard	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 20 juin 2023	
		3. Gestion des projets	P
		4. Liste d'ancienneté	S
		5. Calendrier scolaire	S
		6. Entrée administrative préscolaire	S
		7. Francisation	P
		8. Libération – Correction fin d'année	P
		9. Autres sujets : a) Rougeole b) Tutorat école c) Travaux en lien avec la sécurité d'emploi d) Montessori	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. La partie syndicale ajoute les points : a) Rougeole b) Tutorat école c) Travaux en lien avec la sécurité d'emploi d) Montessori	
2. Compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20) Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26) Ce dossier est encore en discussion entre le CSS et le Syndicat. Comme la procédure pour le remplacement avec les garanties d'heures ne semble pas avoir été bien assimilée par tous, le CSS rencontrera les personnes concernées pour leur expliquer. Cette procédure sera envoyée au SES. (2023-04-27)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Des appels ont été faits pour donner des garanties de contrat à 100 % au secondaire, dont 6 ont été confirmées en français, 9 en mathématiques et 5 en science. Le CSS mentionne que la mesure 15156 a été bonifiée, et ce, grâce aux représentations que ce dernier a faites auprès du ministère. Le SES informe le Centre de services scolaire que, lors d'une rencontre du comité de la relève du SES, les enseignants à statut précaire ont souligné que les secrétaires d'école ne respectent pas la procédure établie pour donner la suppléance. Les enseignants ayant des garanties d'heures se verraient offrir des suppléances alors que ceux à contrat ne sont pas à 100 %. La situation est préoccupante du fait que comme les classes sont de plus en plus difficiles, les enseignants sont fatigués et songent même à quitter lorsque des injustices ont lieu. Le CSS reçoit l'information et fera des vérifications. Les secrétaires doivent entrer dans le système les suppléances, donc le CSS pourra facilement vérifier. (2023-06-20) Le CSS mentionne avoir refait un rappel avec les secrétaires et les directions concernant les garanties d'heures. De plus, les garanties permettent de retenir les jeunes enseignants dans le CSS des Rives-du-Saguenay, entre autres, ceux qui n'ont pas eu de 100 %. (2023-10-18) Le CSS est actuellement en analyse pour savoir s'il donnera des garanties d'heures en fin d'année à tous les finissants. Le SES suggère de faire un retour avec les personnes ayant eu des garanties d'heures afin de voir les points positifs et les points à améliorer. (2024-03-19)	
Ententes (P) • Clause 8-5.05.02 • Le Roseau • GPAÉ – Marie-Médiatrice (2023-04-27)	Pour l'entente sur la clause 8-5.05.02, elle est reconduite étant donné que la cour d'appel a reporté l'audience. Les ententes Le Roseau et GPAÉ-Marie-Médiatrice sont à vérifier et approuver. (2023-04-27) Les ententes ne sont pas encore à jour. Le SES mentionne qu'il faudrait penser revoir l'entente pour les projets particuliers étant donné la nouvelle façon de donner les postes. Afin d'éviter des problématiques, il faudrait que ce soit écrit que parmi les personnes intéressées, les postes seront donnés par ancienneté. (2023-06-20) L'entente Le Roseau est en révision, car elle ne serait peut-être plus applicable. Le CSS l'enverra au SES qui fera des vérifications et un suivi au CSS ensuite. Pour celle de GPAÉ, elle est en signature. Une entente pour les garanties d'heures sera également à signer bientôt. Des discussions ont lieu à la suite du questionnement de Mme Lapierre sur l'ordre d'octroi des postes pour l'école primaire rattachée à l'Odyssée. Des vérifications seront faites à ce sujet pour vérifier s'il est possible de passer par les fonctions et responsabilités de l'école. (2023-10-18) Le Centre de services a mis les ententes à jour et seront discutées lors de la prochaine table de travail entre le CSS et le SES. Concernant les postes offerts à l'école primaire rattachée à l'Odyssée, après	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	discussion, le CSS propose d'inscrire que s'il n'y a pas de fonctions et responsabilités dans l'école, que ce sont les critères de l'entente qui s'applique. Le SES est en accord. (2024-03-19)	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (P)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20)	✓
	Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18)	
	Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19)	
Priorité d'emploi (P) (2023-10-18) – Liste de priorité – Banque pour contrat ordonnancé – Listes pour suppléance occasionnelle	Dépôt par le Centre de services scolaire des différentes listes. Le SES s'informe si elles sont disponibles sur l'Intranet, mais comme il y a beaucoup de mouvement dans les engagements, il serait difficile de les tenir à jour, alors elles n'y sont pas déposées. (2023-10-18)	✓
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18)	✓
Congé stagiaire juin 2024	Le Syndicat demande s'il était possible, cette année encore, de reporter la date limite pour la prise de congé stagiaire à juin 2024 au lieu de la 101e journée. Le Centre de services scolaire précise que des pourparlers sont en cours pour conclure une entente afin de modifier la gestion des congés stagiaires. (2023-10-18)	
	M. Boivin informe le CSS qu'il a consulté les personnes déléguées sur leur proposition. La possibilité de prendre des journées de congé consécutives est intéressante, dans la mesure où elles seront autorisées. Après plusieurs discussions, il est décidé de verser la banque de 3,5 jours de congé dès le début du stage, mais au plus tard le 1er janvier. Si un changement survenait, comme un abandon, la banque serait ajustée au prorata du pourcentage de stage fait.	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	M. Lavoie amène un questionnaire sur les raisons pour lesquelles la gestion des stages est traitée par le comité de perfectionnement. Après analyse, le comité des stages et du perfectionnement sera maintenant traité par le CRT-Jeunes. A la question de Mme Gilbert, Mme Gagnon mentionne que si la banque de congés n'est pas épuisée à la fin de l'année, le temps restant sera monnayé au taux de suppléance et versé en août. (2024-03-19)	
Plus 6 min vs 180 jours	Auparavant, beaucoup d'écoles organisaient des réveillons avant les fêtes, où les élèves restaient plus longtemps le jeudi à l'école pour terminer le vendredi midi. Or, le SES aimerait connaître la différence entre ces horaires et l'aménagement du 6 min de plus par jour qui permet de libérer 9 demi-journées, donc le non-respect du 180 jours. M. Lavoie rappelle que le 180 jours d'école est inscrit dans la LIP, et ce, peu importe la durée par jour. Le régime pédagogique quant à lui, prescrit 25 heures par semaine, donc avec le 6 min de plus, c'est correct. M. Lavoie informe le SES que selon les données mentionnées pour le réveillon, ça ne fait pas de différence avec le 6 min. C'est un aménagement d'horaire hebdomadaire à passer en CE. Les enseignants pourraient le faire. Mme Gilbert mentionne que l'arrêt des réveillons provient de la direction générale, donc suggère de vérifier auprès d'elle et de faire un retour. (2023-10-18) M. Lavoie confirme au SES que si le 180 jours par année et le 25 h par semaine sont respectés, il est possible d'aménager l'horaire hebdomadaire pour organiser une activité, mais ce doit être approuvé préalablement par le CE. (2024-03-19)	
Autres sujets : b) Locaux des maternelles 4 ans	À l'école St-Isidore, le local pour la maternelle 4 ans n'est pas conforme aux règles. Serait-ce possible de réduire le nombre d'élèves pour les prochaines années ou encore de trouver un local adapté? M. Lavoie fera les vérifications nécessaires. (2023-10-18) Un enjeu d'espace est problématique pour une classe à St-Isidore et une à La Pulperie. L'équipe-école désire tout de même continuer à offrir le service. Un nombre maximal d'élèves sera déterminé et ce sera pris en compte lors du placement de la clientèle. (2024-03-19)	
3. Gestion des projets	Pour l'école La Carrière, les travaux avancent, mais ils finiront l'année à Charles-Gravel et déménageront ensuite. Pour l'école Ste-Thérèse, le déménagement est prévu pour décembre 2024 afin d'entrer dans leur nouvelle école en janvier 2025. À l'Horizon, le déménagement se fera en août 2024, donc il est possible que l'entrée scolaire soit retardée.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	L'école Fréchette est en processus de création d'un nouveau plan. Pour des raisons de transport, certains élèves seraient relocalisés dans l'édifice du CLSC et d'autres dans une roulotte au Mont Édouard.	
4. Liste d'ancienneté	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars. Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail.	
5. Calendrier scolaire	Le Syndicat informe le CSS que les enseignants sont très satisfaits d'avoir quatre journées pédagogiques en début d'année. Le SES rappelle qu'un pourcentage des journées pédagogiques appartient aux enseignants et qu'il faudra les planifier en début d'année. Le CSS le nommera aux directions.	
6. Entrée administrative préscolaire	M. Lavoie mentionne que l'entrée administrative est acceptée au préscolaire. Cependant, la journée de l'entrée administrative doit être incluse dans les journées de rentrée progressive.	
7. Francisation	Les besoins en francisation grandissant chaque année, il est possible qu'il y ait des ajouts de poste l'an prochain. Le CSS s'informe s'il était possible d'offrir les postes aux enseignants du primaire en complément de ceux ayant un BAC soit en français ou en langue seconde. Mme Gilbert précise qu'il est difficile de séparer le primaire du secondaire, considérant le champ 20. Un appel d'intérêt par une note de service serait fait afin de bien informer les enseignants et que ces derniers puissent amorcer une réflexion avant que le CSS leur offre au mouvement volontaire. Le SES suggère également de prendre les enseignants retraités pour faire l'évaluation d'élèves. Ce dernier serait en prêt de service et prendrait un contrat en francisation. M. Lavoie mentionne que ce modèle existe ailleurs et que ça pourrait être considéré.	
8. Libération – Correction fin d'année	Comme les épreuves ont été poussées à la fin de l'année scolaire, des enseignants voudraient faire de la correction de soir et de fin de semaine en étant rémunérés, car il est difficile d'avoir des remplaçants. Autant le SES que le CSS n'est pas favorable à l'offrir comme choix, de plus, en juin, il est possible qu'il y ait des personnes suppléantes qui seront disponibles pour travailler. En dernier recours, si l'enseignant doit travailler de soir ou de fin de semaine, il sera rémunéré sur une base volontaire.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
9. Autres sujets		
a) Rougeole	Mme Gilbert demande si le CSS a des directives concernant la quarantaine en cas de rougeole. Le CSS n'a aucune information, mais le ministre semble avoir un enlignement. Une vérification a été faite par l'infirmière et la Santé publique est au courant des personnes non-vaccinées. Au Saguenay, et plus particulièrement au CSS des Rives-du-Saguenay, le taux de vaccination est excellent.	
b) Tutorat école	Mme Lavoie mentionne qu'il y a 147 enseignants volants et 6 membres du soutien professionnel qui font du tutorat. La Fédération des enseignants (FSE) consulte ses syndicats afin de savoir comment le 300 M\$ est utilisé, donc M. Boivin demande au CSS de lui fournir des documents pertinents. M. Lavoie informe les membres qu'ils ont reçu une somme en lien avec le plan de rattrapage. Les critères d'utilisation de cette somme sont très vagues, ce qui permet au CSS de l'utiliser pour le tutorat, les EHDA et les cours d'été. Pour les cours d'été, s'il y a beaucoup d'enseignants qui se portent volontaires, le nombre d'élèves par classe sera réduit et le CSS ouvrira plus de classes.	
c) Travaux en lien avec la sécurité d'emploi	Les deux principaux travaux en lien avec la sécurité d'emploi sont l'analyse des postes en adaptation scolaire afin d'en ajouter selon les mesures pour sécuriser des gens et à Fréchette pour offrir une stabilité dans les postes inter-champs.	
d) Montessori	M. Lavoie a fait une rencontre avec les enseignants chapeautant ce projet afin de regarder comment valoriser et réajuster le projet. Une offre d'atelier de sensibilisation à la pédagogie Montessori par nos enseignants sera offerte lors des deux journées pédagogiques d'avril et mai. Le but est de mieux faire connaître ce service et augmenter le nombre d'enseignants dans le bassin.	